

Compte rendu de la séance du jeudi 19 septembre 2019

Présents : Monsieur Didier GAVALDA, Monsieur Alain GRAN, Monsieur David ESCANDE, Monsieur Alain AZAIS, Monsieur Jean-Paul LOUP, Madame Elisabeth OULES, Madame Hélène SEGUI, Monsieur Philippe MAFFRE, Madame Francine VIEU, Monsieur Christian ROUQUETTE, Madame Martine CARRAUSSE, Monsieur Léopold GARRIDO, Monsieur Cédric ALIES, Madame Marie-Christine ARMENGAUD, Monsieur Dominique MAFFRE, Monsieur Joseph CASBAS, Monsieur André ESCANDE, Monsieur Thierry ESCANDE

Représentés : Monsieur Thierry OULES par Madame Marie-Christine ARMENGAUD, Monsieur Michel BERTHOUMIEUX par Monsieur Jean-Paul LOUP, Madame Maryse BASCOUL par Monsieur David ESCANDE

Absents : Monsieur Maurice MAURY, Monsieur Jérôme MAFFRE, Madame Estelle KRZESINSKI, Monsieur Enrico FERRE, Monsieur Jean-Michel SIRE

Secrétaire de la séance: Cédric ALIES

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et signé de tous les membres présents.

AVIS SUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE D'UNE ASSOCIATION DANS L'ANALYSE DES RISQUES ASSOCIES A L'IMPLANTATION D'UN PROJET MINIER SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une société privée a déposé un Permis Exclusif de Recherches Minières (PERM) sur la commune de Fontrieu, pour lequel il a dû émettre un avis à la demande de M. le Préfet du Tarn, dans le cadre de sa consultation.

Monsieur le Maire indique que vu les supputations qu'entraînent ce projet, et l'interrogation des élus et de la population sur le projet minier et notamment les risques environnementaux et sanitaires, des phases d'exploration et d'exploitation, il y a lieu de faire appel à des spécialistes pour connaître les répercussions possibles d'un tel projet.

Monsieur le Maire indique avoir contacté la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et la DGALN (Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature), mais sans succès, en effet ces organismes ont indiqué qu'ils seront présents à la réunion publique du 30 septembre 2019. Monsieur le Maire présente des doutes sur la partialité de l'Etat dans cette affaire, qui se trouve être juge et parti.

Monsieur le Maire indique s'être rapproché de l'association SYSTEXT, système extractifs et environnements, qui est une Organisation Non-Gouvernementale qui dispose d'ingénieurs géologue minier, pour lui confier une mission d'accompagnement technique dans l'analyse des risques associés à l'implantation d'un projet minier sur la commune, en lien avec la demande de PERM dit "de Fabrié". Laquelle donnera un avis neutre et objectif, quant à la présentation des moyens d'explorer et d'exploiter envisagés par l'entreprise ayant déposé le PERM.

Monsieur le Maire fait état du devis de la prestation, dont les conseillers municipaux ont pu disposer préalablement, qui s'élève à ONZE MILLE SIX CENT QUARANTE euros (11 640.00 €) TTC.

Monsieur le Maire précise que l'association STOP MINES 81 et tout citoyen qui le souhaite pourra avoir accès à la documentation établie par SYSTEXT ainsi qu'aux sessions de formation.

Il demande aux conseillers de se prononcer sur cette dépense, sachant qu'elle sera imputée au compte 617 "Etudes et recherches", lequel n'avait pas été abondé en conséquence lors du vote du budget primitif, mais faisant partie du chapitre 011 "Charges à caractère général" les crédits sont suffisants.

Des élus émettent un doute sur l'impartialité de cette ONG, en effet, à la lecture de leur site internet, on peut remarquer que par leurs actions, ils ont une position s'orientant vers l'opposition à divers projets miniers. Egalement quant à la rédaction du devis, avec comme condition préliminaire que la société civile et notamment l'association STOP MINES 81 puissent avoir accès à la documentation et aux sessions de formation, une partie des élus y voient un affiliation entre la commune et l'association STOP MINES 81, or ce sont bien les élus qui ont besoin d'informations neutres sur la technicité et ses conséquences présentées par l'entreprise.

Des élus soulèvent encore, la rapidité de l'exercice de cette mission, M. David ESCANDE répond qu'elle doit être terminée avant que l'Etat statue sur la demande de PERM, car avec les arguments techniques, la commune pourra reformuler son avis auprès du Préfet du Tarn, qui en informera le Ministère de l'Economie et des Finances.

Les élus demandent que la deuxième phase d'actions de l'ONG SYSTEXT soit supprimée au profit de la diffusion sur le site internet de la commune de la note technique.

Sur le financement, la Communauté de communes ayant la compétence économie, doit être sollicitée par les élus communautaires pour voir s'il est possible qu'elle prenne à sa charge au moins 50% de cette étude, en cas de refus la commune prendra à sa charge la totalité de l'étude.

Les élus chargent M. David ESCANDE de contacter l'ONG pour modifier le devis, avec toutes les réserves données ci-dessus, ce qui réduira le coût total de l'accompagnement technique.

Plus du tiers des membres des élus présents demandant à voter à bulletin secret, il est accepté avec comme scrutateurs Madame Hélène SEGUI et Monsieur Léopold GARRIDO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec

15 voix POUR, 1 voix CONTRE et 5 abstentions :

- DECIDE de donner un avis favorable pour que la commune se dote d'un accompagnement technique dans l'analyse des risques principalement environnementaux et sanitaires associés à l'implantation d'un projet minier sur la commune, en lien avec la demande de PERM dit "de Fabrié",

- AUTORISE M. le Maire à signer le devis, à condition qu'il soit modifié comme indiqué lors des délibérés et mandater la somme prévue.

REMBOURSEMENT DES FACTURES CONSOMMATION ELECTRICITE - DIRECT ENERGIE PAR LE LOCATAIRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les factures d'électricité "DIRECT ENERGIE" relative à l'appartement situé au presbytère de Lagrange et loué à Mme CABROL Angélique ont été payées par la Mairie et non par la locataire et ce depuis le 1er janvier 2018. Le contrat de location précise que les charges telle que l'électricité sont dues par le locataire, néanmoins lors du changement de prestataire entre EDF et DIRECT ENERGIE, la consommation électrique de l'appartement loué s'est retrouvée sur le compte de la commune de Fontrieu, à tort.

Il précise que Mme CABROL Angélique doit reverser à la Mairie un montant de SEPT CENT SOIXANTE CINQ euros et VINGT SIX centimes (765.26 €) et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

-DECIDE que Mme CABROL Angélique rembourse le montant de SEPT CENT SOIXANTE CINQ euros et VINGT SIX centimes (765.26 €) correspondant aux factures de 2018 et 2019 émises par DIRECT ENERGIE pour l'appartement qu'elle louait au presbytère de Lagrange,
- AUTORISE M. le Maire à émettre un titre de recette au nom de Mme CABROL Angélique du montant de la somme précitée.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que suite à l'affichage d'une parcelle communale libre à Ferrières, deux candidats potentiels, agriculteurs sur la commune, se sont manifestés, les élus décident de leur adresser un courrier pour leur demander de se mettre d'accord et à défaut un tirage au sort sera effectué.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'ATTAC informant du projet d'une ligne haute tension sur le territoire et de ses dangers.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Pierre BLONDEAU, représentant l'association ATTAC JOUR SOMAIL, pour informer du report de l'arrivée d'opposants sur le site de la zone du PERM, malgré l'inconsidération des élus.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association STOP MINES 81 concernant la proposition de rencontre entre l'association et le Maire et Maires-adjoints, qui ne les satisfait pas. Sachant qu'à ce jour, M. le Maire indique que tout est rentré dans l'ordre et les discussions entre les deux parties sont ouvertes.

Il indique que certaines dotations continuent d'augmenter pour notre commune, grâce à la fusion tel que le fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation, en 2018 s'élevait à 16 756 € et en 2019 sera de 17 183.23 €.

Monsieur le Maire indique qu'il a rendez-vous à la Préfecture le 24 septembre prochain pour préparer l'organisation de la réunion publique du 30 septembre.

Monsieur Alain GRAN indique qu'il a assisté à une réunion ce jour à LACAZE sur la fibre optique, et qu'elle est prévue en 2022 pour tous, et sera gratuite pour l'abonné jusqu'à la prise dans le salon, sauf si besoin de génie civil. Le coût qui devait être supporté initialement par les Communautés de communes, sera pris en charge par le Département, donc cette ligne budgétaire pourra être réaffectée.

Monsieur Joseph CASBAS signale que les chemins sont moins bien entretenus sur Ferrières, avant l'épareuse passait au moins 1 fois par an, également sur les chemins inaccessibles pour l'épareuse, le service technique devrait le faire à la main.

Monsieur le Maire répond que le passage se fait tous les deux ans, car la commune a investi dans une nouvelle épareuse qu'elle doit faire tourner, et qu'il n'est pas envisagé de sous-traitance.

Monsieur André ESCANDE signale que les carreaux de la salle communale de Lagrange sont sales, et qu'il faudrait refaire un stock de papier toilette.

Il demande quand le projet de mise en place de trottoirs à Lagrange sera réalisé, M. le Maire répond que nous attendions de connaître le tracé du réseau d'eau, avant de mettre en place des trottoirs.

Monsieur Christian ROUQUETTE demande que l'épaveuse passe dans la piste de Ramiès, de nettoyer la place derrière la salle de Biot et d'entretenir deux sépultures du cimetière neuf de Biot.

Monsieur Philippe MAFFRE indique qu'on lui a fait part de l'absence regrettable de nombreux conseillers municipaux à la journée du 1er septembre à Sablayrolles organisée par STOP MINES 81, les élus répondent que certains travaillaient et que la majorité subit fréquemment des agressions verbales dont ils se passeraient.

Madame Elisabeth OULES demande que le service technique entretienne le grillage côté route et les jardinières aux abords de Nancy Bez.

Monsieur Léopold GARRIDO indique que la rentrée de septembre s'est faite avec 46 élèves et en janvier 2020, il est prévu l'accueil de 3 enfants supplémentaires. Il demande un rideau occultant supplémentaire pour une salle et indique qu'un couvercle en béton d'un regard dans la cour de l'école est cassé.

Madame Martine CARRAUSSE demande s'il est possible de bétonner le départ du chemin d'accès au bassin du Clap par Ouillats, M. le Maire lui répond que ces travaux sont prévus dans les prochaines semaines.

Elle signale qu'une ampoule d'éclairage public est grillée au Colombié, M. Alain AZAIS répond qu'une étude pour changer la totalité des ampoules d'éclairage public, avec une aide du coût total, est en cours, dans l'attente ce diagnostic, les demandes de réparation ne sont plus traitées.

Elle félicite également le service technique pour l'entretien réalisé à l'aire de pique-nique et au parcours de santé de Puech Margot.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt et une heure quarante cinq minutes.